



Convention

Préparation au projet personnel d'orientation

Entre les soussigné(e)s,

☛ **d'une part,**

Madame Nadia CONTY, directrice de l'EPLFPA – Kernilien – 22200 PLOUISY
Téléphone : 02 96 40 67 50

☛ **d'autre part,**

➤ M _____, Principal du Collège désigné ci-dessous :
Collège _____
Adresse : _____ Téléphone : ____/____/____/____/____/
Activité principale : _____
Assurée pour responsabilité civile à la compagnie..... : _____
N° de police..... : _____

Concernant l'élève :

➤ **Nom** : _____ **Prénom** : _____
Né(e) le : ____/____/_____
Adresse : _____
Représentant légal : _____

Il est convenu ce qui suit :

- **DATES DE STAGE** : ____/____/2019 ____/____/2019
- **HORAIRES DU STAGE** : _____
- **EN CLASSE DE** : _____
- **Selon les modalités suivantes** : ACCUEIL DE 8H30 À 11H30 OU DE 13H30 À 16H30, OU PAR LA CPE.

- ARTICLE 1** La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation, du déroulement du stage de découverte de l'établissement, dans le cadre de la préparation de son projet d'orientation.
- ARTICLE 2** Le stage a pour objectifs :
➤ de faire découvrir à l'élève les réalités de la fonction envisagée
➤ de l'aider à bâtir son projet personnel.
- ARTICLE 3** La formation et l'information dispensées durant le stage sont à l'initiative et à la diligence du responsable de l'établissement ou du service.
- ARTICLE 4** L'élève ne peut prétendre à aucune rémunération. Le travail sur machine dangereuse est interdit.
- ARTICLE 5** L'élève conserve le statut scolaire et suit les horaires définis conjointement par le lycée et le collège.
- ARTICLE 6** En cas d'accident survenu à l'élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le directeur de l'EPLEFPA s'engage à entrer immédiatement en rapport avec le Principal du collège qui instruira le dossier.
- ARTICLE 7** La responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer dans l'établissement, le préjudice qu'il pourrait subir pendant le stage ou à l'occasion de celui-ci, sont couverts par une assurance souscrite par le Principal du collège.
- ARTICLE 8** La présente convention est établie en 3 exemplaires destinés :
➤ au Principal du collège
➤ au Proviseur du Lycée
➤ au représentant légal de l'élève.

Fait à _____, le ____/____/2019

La Directrice de l'EPLEFPA,

Le Principal du Collège,

Nadia CONTY

L'élève,

**Les parents ou
le Représentant légal,**

Convention à transmettre à l'adresse mail suivante : anne.le-jannou@educagri.fr

